



Procès-verbal du Conseil d'école du 30 mars 2021

Ecole des hirondelles LE TREVOUX

Présents : Mmes Blanchard, Blivet, Canevet, Delsuc-Corre, Guilloux, Prima, M Salaun
(parents d'élèves élus)
Mme Vandembroucke (maire) et Mme Salaun (adjoindte aux travaux)
Mme Guégan (DDEN)
Mme Toupin (ATSEM)
Mmes Begel, Berthou, Fer, Fournier, Huet, Moal, Oriot et Tanguy
(enseignantes)

Excusé-es : M Le Pors (IEN)
Mmes Martin, Siquin (parent d'élèves)

Le conseil d'école s'est tenu en présentiel pour six membres et en distanciel pour les autres (utilisation de Web-conférence pour les agents du MEN). Certain-es ont rencontré des difficultés de sons ou autres.

Mme Guégan se présente en début de séance et précise le rôle du Délégué Départemental de l'Éducation Nationale.

1) Approbation du procès-verbal du conseil d'école du 12 novembre 2020

Mme Vandembroucke souhaite modifier une phrase du point 4 : « Ce changement dans les produits utilisés pourra engendrer un surcoût du tarif cantine » devient « Ce changement dans les produits utilisés pourrait engendrer un surcoût du tarif cantine. »

Le procès-verbal est approuvé.

2) Projet d'école 2020 – 2025

Le projet d'école détermine une priorité d'actions pour la réussite de tous les élèves. Il est rédigé par l'équipe pédagogique en lien avec l'ensemble de la communauté éducative.

L'équipe pédagogique a établi le bilan diagnostic du précédent projet d'école. Il faut à présent définir un enjeu collectif puis des objectifs opérationnels et enfin des actions.

Six thématiques sont présentes dans le projet académique mais trois concernent plus précisément le premier degré : 100 % EAC (éducation artistique et culturelle), éducation au développement durable et cultures numériques.

L'équipe pédagogique s'orienterait plutôt vers le 100 % EAC tout en incluant les cultures numériques et le développement durable.

Le projet sera présenté et validé lors du dernier conseil d'école de cette année scolaire.

3) Activités périscolaires (garderie) et restauration scolaire

Les parents élus souhaitent connaître l'enjeu des inscriptions pour les services de garderie. Mme Toupin indique qu'elles permettent d'ajuster le nombre d'encadrantes par rapport au nombre d'enfants présents. Les enfants accueillis en garderie reçoivent le papier d'inscription manuellement. Le formulaire se trouve également sur le site de la commune.

Mme Toupin souhaite que le délai de 48 heures pour les inscriptions et désinscriptions soit respecté le plus possible.

Certaines familles demandent l'ouverture de la garderie dès 7h : Mme Vandembroucke indique qu'actuellement elle ne peut accéder à ce souhait vu le contexte sanitaire notamment.

Mmes Blanchard et Canevet (parents élus), Gallo (agente municipale) et Vandembroucke (maire) ont visité la restauration scolaire de Scaër afin mettre en application à terme la loi Egalim au sein de la commune.

Un groupe de travail entre treize communes se met en place afin de trouver des fournisseurs communs.

Mme Vandembroucke conclut en indiquant que « la commune a la volonté de faire mieux » en proposant notamment un cadre de vie agréable à la cantine (journées à thèmes évoquées).

4) Travaux, protection et sécurité élèves

Aménagement des abords de l'école, sanitaires

Mme Salaün présente le projet d'aménagement des abords de l'école (cf pièce jointe), dans le cadre de l'aménagement du bourg qui s'effectuera selon plusieurs tranches.

Mme Guilloux, en faisant référence au groupe de travail mené par Mme Beux auparavant, précise que des aménagements sont déjà à prévoir afin de sécuriser les lieux.

L'équipe enseignante souhaite la mise en place d'une réunion avec la municipalité concernant le projet.

Le projet n'évoque pas la question de la cour élémentaire et de ses sanitaires. Mme Huet indique que le nombre de sanitaires ne répond pas aux normes prévues : deux toilettes (dont un sanibroyeur très souvent en dysfonctionnement) pour 95 élèves et pas de toilettes prévues pour les adultes. Mme Salaün indique qu'elle va étudier la question.

Tests salivaires, protocoles

Mme Huet ne peut répondre aux parents élus concernant le choix des écoles dans lesquelles les tests salivaires s'effectuent mais affirme que leur autorisation sera demandée si le cas se présente.

Un nouveau protocole concernant les gestions des cas confirmés au sein d'une école a été transmis le lundi 29 mars : il a été mis en place suite à l'information d'un test positif au sein de l'école.

Entrées et sorties

La multiplication des entrées et sorties afin de respecter la limitation de brassage au sein de l'école entraîne des difficultés pour certaines familles. L'équipe enseignante, consciente de celles-ci, indique qu'elle fait preuve de souplesse, sur leur temps personnel, quant à l'heure à laquelle les élèves sont récupérés par les parents à la sortie. La principale difficulté rencontrée réside dans le fait que certain-es élèves ne savent pas s'ils sont inscrits en garderie : une photocopie des inscriptions sera transmise aux enseignantes par les agentes municipales.

Sorties scolaires

Les sorties scolaires avec nuitées ne sont toujours pas autorisées : le séjour à Douarnenez pour les élèves de GS/CP, CE1 et CE2 a donc été annulé, celui prévu à Paris risque également de l'être. Par contre, depuis peu, les sorties scolaires sur temps scolaire et sans nuitées peuvent à nouveau être menées.

Jeux autorisés sur la cour de récréation élémentaire

Les parents élus demandent quels sont les jeux autorisés sur la cour. L'équipe enseignante a constaté que l'utilisation de jeux apportés de la maison entraîne très fréquemment des soucis (échanges,...). Elle indique la nécessité d'une cohérence entre les deux groupes élémentaires constitués en début d'année suite à la crise sanitaire.

Des aménagements, demandés depuis plusieurs années par les élèves en conseil d'élèves, permettraient de rendre l'espace plus accueillant et répondraient ainsi aux besoins des élèves.

Spectacle de fin d'année

Les parents élus se questionnent sur la façon de célébrer la fin d'année de manière innovante. L'équipe pédagogique y réfléchira et est preneuse de toute idée.

Signature de la secrétaire, Mme Fer :

Signature de la présidente, Mme Huet :